Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 13

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250404-DELIB202513-DE

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Convocation du	**19 MARS 2025**
Affichage du	**19 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : VENTE PAR LA COMMUNE D'ERCUIS D'UNE PARCELLE A L'OPAC DE L'OISE DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « LE CLOS DES ORFEVRES » RUE DES EPINETTES

L'an deux mil VINGT CINQ, le UN AVRIL à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, Mme M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte,
M ROSELLE Regis, Excusé,
Mme SPIRA Julie, Excusée,
Mme RIGARD Sabine,
M URCOURT Daniel, procuration à Mme FUSZ Anne-Luce,

Secrétaire : Mme VIDARD Stéphanie,

CONSIDERANT QUE Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la Commune a accepté de vendre à l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – O.P.A.C. de l'Oise un terrain lui appartenant afin de réaliser un projet d'aménagement situé rue des épinettes de 25 lots à bâtir et d'un terrain ayant vocation à recevoir la construction de logements locatifs sociaux.

CONSIDERANT QUE le terrain objet de la vente consiste en une partie de terrain d'environ 173 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée section Y, numéro 122.

CONSIDERANT QUE le prix de vente est fixé à un euro (1€).

CONSIDERANT QUE conformément aux dispositions légales un avis des Domaines sera sollicité par l'OPAC de l'Oise.

CONSIDERANT QUE les frais (géomètre et acte administratif) liés à cette opération seront à la charge de l'OPAC de l'Oise qui réalisera également à sa charge les travaux de raccordement de l'opération au trottoir et à la voirie existante.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250404-DELIB202513-DE

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR : 10– CONTRE : 4)

Article 1 : **ACCEPTER** le principe de cette vente et la signature d'une promesse et d'un acte administratif de vente,

Article 2 : **AUTORISER** M le Maire à signer la promesse, l'acte administratif de vente et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

VOTE DE LA DELIBERATION	VOTE *		
	POUR	CONTRE	ABS
Jean-Marie NIGAY	X		
Christiane VAN BOXSTAEL	X		
James MARECHALLE	X		
Bruno FORGET	X		
Aude LACOUR	X		
Charlotte MEYFROODT			
Claude BOULARAND	X		
Hervé THOMA	X		
Stéphanie VIDARD	X		
Régis ROSELLE			
Julie SPIRA			
Hervé BRIAND	X		
Thibaut REZZA	X		
Sabine RIGARD			
Siège vacant			
Eric NABONNE		X	
Anne FUSZ		X	
Daniel URCOURT		X	
Geneviève ALLAIN		X	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355